

## COMITÉ DU PROGRAMME ET BUDGET

### SESSION INFORMELLE

Genève, 20-22 juillet 2009

#### Résumé présenté par le président

(M. Christophe Guilhou, représentant permanent adjoint de la France)

## I OUVERTURE DE LA SESSION

1. Le Comité du programme et budget (PBC) a tenu une session informelle du 20 au 22 juillet 2009. Il avait été convenu que les deux premiers jours seraient consacrés à une réunion informelle au cours de laquelle le programme et budget proposé pour l'exercice 2010-2011 serait examiné programme par programme et qu'une session officielle se tiendrait le dernier jour. Toutefois, à l'issue de l'examen approfondi programme par programme au cours de la session informelle, il ne restait pas suffisamment de temps pour tenir une session officielle. Il a été décidé par les délégués qu'un résumé serait présenté par le président et que les observations formulées et propositions présentées par les États membres sur le programme et budget proposé pour l'exercice 2010-2011 seraient reproduites en annexe. Le Secrétariat s'appuierait sur ce résumé lors de l'élaboration d'une version modifiée du document destiné à être présenté à la session officielle du Comité du programme et budget prévue du 14 au 16 septembre 2009.

## II RESUME DES DELIBERATIONS

2. Le présent résumé est présenté conformément à l'ordre du jour adopté au début de la réunion.

#### États financiers intermédiaires pour 2008

3. Les délégations ont soulevé un certain nombre de questions en rapport avec les états financiers intermédiaires pour 2008. Le Secrétariat a répondu directement aux questions en donnant les précisions nécessaires.

#### Rapport sur l'exécution du programme en 2008

4. Les délégations se sont félicitées des améliorations apportées au rapport sur l'exécution du programme en 2008, particulièrement en ce qui concerne la procédure de validation. Toutefois, il conviendrait encore de remédier à un certain nombre d'insuffisances dans l'avenir, à savoir :

- i) l'évaluation du programme 28 (Conférences, service linguistique, imprimerie et archivage) semblait trop généreuse au regard des résultats escomptés concernant la traduction (page 130). Les données d'expérience en matière de traduction en espagnol ne cadraient pas avec ces résultats;

- ii) le Plan d'action pour le développement n'était pas pris en considération dans les indicateurs d'exécution et ne faisait donc pas l'objet d'une évaluation dans le cadre du rapport sur l'exécution du programme en 2008;
- iii) les indicateurs devraient être améliorés de manière à être axés davantage sur les résultats que sur les produits et les activités.

5. Les délégations ont soulevé un certain nombre de questions plus précises auxquelles le Secrétariat a directement répondu.

*Projet de programme et budget proposé pour l'exercice biennal 2010-2011*

*(à la demande des États membres, toute mention du plan stratégique à moyen terme pour 2010-2015 a été supprimée de l'ordre du jour)*

6. Les délibérations ont débuté par des exposés d'ordre général portant dans l'ensemble sur le programme et budget proposé pour l'exercice 2010-2011. Ils ont été suivis d'un examen détaillé de chaque programme. Tant les exposés que les propositions et observations formulées par les États membres sur chaque programme sont reproduits dans l'annexe du présent résumé.

7. À la suite de cet examen et à l'invitation du président, le directeur général a donné un aperçu des domaines où semblait se dessiner un consensus et a proposé d'apporter les modifications ci-après au programme et budget proposé pour l'exercice 2010-2011 :

- compte tenu du souhait largement exprimé par les États membres que l'importance des PME apparaisse plus clairement dans le programme et budget proposé, un programme distinct sera établi dans le cadre de l'objectif stratégique VII;
- en réponse aux demandes visant à ce qu'une distinction soit établie entre les besoins très précis des différentes régions et ceux des PMA dans le cadre du programme 9, le programme et budget proposé sera modifié de manière à comporter des sections distinctes dans lesquelles seront indiqués en détail les enjeux et stratégies propres à chaque région, ainsi que les résultats escomptés et les indicateurs d'exécution connexes. Les ressources financières proposées dans le cadre de ce programme seront aussi fournies sur une base régionale;
- la promotion de l'innovation et le transfert de technologie seront déplacés du programme 1 au programme 18 (Propriété intellectuelle et enjeux mondiaux), afin de tenir compte des observations des États membres et des enjeux mondiaux en matière de propriété intellectuelle découlant de ces activités;
- compte tenu du soutien sans réserve apporté au programme de perfectionnement professionnel de l'Académie de l'OMPI et des demandes en faveur de sa reprise, ce cours sera réintégré dans la version modifiée du programme et budget proposé pour l'exercice 2010-2011. Le Secrétariat profitera de l'occasion pour réexaminer la conception et les objectifs du cours et le remanier de façon à répondre aux attentes des États membres et à axer davantage les activités de l'Académie sur le développement;

- à la demande d'un certain nombre de délégations, les paragraphes 24 et 25 consacrés aux ressources extrabudgétaires seront supprimés de la section II de la partie D dans la version modifiée du programme et budget proposé pour l'exercice 2010-2011;
- toutes les références au plan stratégique à moyen terme seront supprimées dans l'ensemble du programme et budget proposé;
- un organigramme actualisé sera diffusé dans la version modifiée du programme et budget proposé;
- le Secrétariat s'est félicité de la proposition tendant à redoubler d'efforts, tant sur le plan officiel qu'au niveau informel, pour renforcer la confiance entre le Secrétariat et les représentants des États membres et il a déclaré qu'il appuiera pleinement cette proposition et lancera des initiatives à cet égard.

8. En réponse à deux questions précises soulevées par des délégations, le directeur général a indiqué ce qui suit :

- un document sur l'utilisation des réserves sera présenté au Comité du programme et budget en septembre;
- des modifications seront apportées aux classes de voyage des membres de la haute direction à compter de novembre 2009.

9. Les délégations se sont félicitées de la disposition du directeur général à répondre aux observations formulées par les États membres. Un certain nombre d'entre elles ont déclaré qu'elles préféreraient que le nouveau programme consacré aux PME soit mis en œuvre dans le cadre de l'objectif stratégique III (il en sera tenu compte dans la version modifiée du document). Des précisions ont été demandées quant à la politique de l'OMPI concernant les bureaux extérieurs. Le directeur général a déclaré qu'elles seraient apportées dans le cadre du plan stratégique à moyen terme. Les délégations ont également formulé d'autres propositions concernant les paragraphes 24 et 25 relatifs aux ressources extrabudgétaires dans la section II de la partie D du document. Plus particulièrement, il a été demandé que le paragraphe 25 soit transféré dans le programme 20 et que le paragraphe 24 soit remanié et inséré dans une autre partie de la section II du document. Il sera tenu compte de ces propositions dans la version modifiée du programme et budget proposé pour l'exercice 2010-2011.

10. Un certain nombre de délégations ont appuyé l'examen exhaustif du programme et budget proposé pour l'exercice 2010-2011. Elles ont noté que cet examen avait eu lieu dans le cadre d'une session informelle et que, en dehors des propositions dont le directeur général a donné un aperçu, aucun consensus n'avait encore été dégagé sur toutes les propositions présentées au cours de la session informelle. Certaines délégations ont observé qu'elles devraient consulter leurs gouvernements respectifs. Un certain nombre d'autres délégations ont indiqué qu'il convenait de ne pas dépasser l'enveloppe budgétaire globale et de prendre cet aspect en considération lors de toute réaffectation des ressources à la suite des modifications proposées. La nécessité de faire preuve de souplesse à cet égard a également été soulignée.

11. Les délégués sont convenus que dans le résumé présenté par le président figureraient les éléments énoncés par le directeur général sur lesquels un consensus semblait avoir été dégagé. Le Secrétariat établirait une version modifiée du programme et budget proposé pour l'exercice 2010-2011 contenant les modifications présentées par le directeur général, ainsi que, dans la mesure du possible, les autres observations qui, de son point de vue, favoriseraient un consensus sur le programme et budget proposé. Cette version modifiée serait présentée au cours de la session officielle du Comité du programme et budget prévue du 14 au 16 septembre 2009.

Point d'information présenté par le président du Comité d'audit

12. Faute de temps, le président du Comité d'audit a proposé de reporter la communication d'informations au comité jusqu'à sa prochaine session, en septembre.

Composition du Comité d'audit

13. Les États membres ont exprimé leur satisfaction à l'égard du travail accompli par le Comité d'audit. Ils ont fait part de leurs points de vue respectifs concernant la composition et le nombre de membres du Comité d'audit, ainsi que leur mode de rotation. Le président a proposé que les coordonnateurs des groupes poursuivent le débat sur cette question afin de trouver une solution avant la prochaine réunion officielle du Comité du programme et budget (14 – 16 septembre 2009).

Rapport sur l'état d'avancement du projet relatif à la nouvelle construction

14. Le Secrétariat a présenté un rapport sur l'état d'avancement du projet relatif à la nouvelle construction. Un certain nombre de délégations ont formulé des propositions concernant le projet relatif à la nouvelle salle de conférence et des variantes qui pourraient être examinées à l'occasion de la présentation du projet aux États membres. Le Secrétariat a répondu aux questions soulevées et a pris note des propositions formulées.

Audit informatique

15. Aucun commentaire n'a été formulé sur ce point de l'ordre du jour.

Conclusion

16. Le président a confirmé que le Secrétariat s'efforcera de mettre la version modifiée du programme et budget proposé à disposition pour le début du mois de septembre. Les modifications proposées seraient mises en évidence dans le document. Le résumé présenté par le président et l'annexe seraient transmis aux États membres par l'intermédiaire des missions permanentes à Genève, accompagnés d'une note verbale. Ils seraient également diffusés sur le site Web de l'OMPI.

[L'annexe suit]

## ANNEXE

### Résumé des observations formulées et modifications proposées par les délégations concernant le projet de programme et budget proposé (document WO/PBC/IM/1/09/4)

La présente annexe comprend deux parties : la section I est consacrée aux observations formulées et modifications proposées par les États membres concernant le projet de programme et budget proposé pour l'exercice 2010-2011 au cours de l'examen approfondi programme par programme. La section II porte sur un résumé des déclarations d'ordre général faites par les États membres au cours de la présentation succincte initiale du programme et budget proposé pour l'exercice 2010/11.

#### I. EXAMEN APPROFONDI PROGRAMME PAR PROGRAMME

PROGRAMME 1 : Brevets, promotion de l'innovation et transfert de technologie

- Brevets

Demande tendant à ce que l'accent soit davantage mis sur les flexibilités dans l'exposé du programme. Plus précisément, référence expresse à l'Accord sur les ADPIC (Égypte, Inde). Indiquer différentes flexibilités dans tous les programmes pertinents (Venezuela).

Précisions demandées quant à la mention du "droit des sociétés" dans l'exposé du programme (Brésil).

Amélioration des indicateurs d'exécution requise. Mention d'une "augmentation du nombre de débats" (page 31) (Afrique du Sud).

Les programmes dans le cadre de l'objectif stratégique I devraient être limités aux activités d'établissement de normes conformément aux objectifs des États. Les activités d'assistance technique devraient être regroupées dans le cadre de l'objectif stratégique III (Pakistan).

Demande tendant à ce qu'une seule unité soit chargée de la fourniture de conseils d'ordre juridiques en ce qui concerne tous les types de droits de propriété intellectuelle et non pas uniquement les brevets (Pakistan).

Nécessité de faire figurer dans les indicateurs d'exécution le nombre de pays auxquels ont été fournis des conseils d'ordre juridique (Pakistan).

Supprimer toute mention du plan stratégique à moyen terme (Égypte).

Mettre davantage l'accent sur les modèles d'utilité (Pakistan).

Demande relative à la réalisation d'une étude sur les creative commons (Pakistan).

-

Promotion de l'innovation et transfert de technologie

Distinguer les différentes parties de ce programme, à savoir d'une part les brevets et de l'autre, la promotion de l'innovation et le transfert de technologie. La première partie concerne une activité d'établissement de normes et la deuxième est davantage axée sur des activités d'assistance technique et de renforcement des capacités. Il est proposé de retirer la promotion de l'innovation et le transfert de technologie du programme 1 et de les intégrer dans un nouveau programme consacré aux PME. Ce programme pourrait aussi inclure les industries de la création (Inde) (appuyée par l'Afrique du Sud).

Lien entre la promotion de l'innovation et les PME (Espagne).

Mention insuffisante du transfert de technologie dans l'exposé du programme. Nécessité de mieux prendre en considération le groupe C des recommandations du Plan d'action pour le développement (Sénégal, Afrique du Sud).

Proposition relative à la création d'un groupe chargé de superviser le transfert de technologie (Sénégal).

Mention des conseils d'ordre juridique en rapport avec la promotion de l'innovation dans les points énumérés à la page 29 (Inde).

Améliorer les renvois vers les liens avec le Plan d'action pour le développement (Algérie).

Veiller à la cohérence des liens avec d'autres programmes (Russie).

**PROGRAMME 2 :** Marques, dessins et modèles industriels et indications géographiques

Précisions demandées, et fournies par le chef de programme (M. Rubio), concernant la mention de "domaines de convergence recensés et d'accords conclus" dans les niveaux de référence (Inde).

Résultat escompté et exposé du programme relatifs aux indications géographiques approuvés (Sénégal, Pakistan).

Demande tendant à ce que le nombre de pays bénéficiant de conseils d'ordre juridique soit mentionné dans les indicateurs (Pakistan).

**PROGRAMME 3 :** Droit d'auteur et droits connexes

La mention des limitations et exceptions au premier point (page 39) ne doit pas se limiter aux traités Internet de l'OMPI (Pakistan, Inde, Afrique du Sud, Algérie).

La partie consacrée au droit d'auteur dans l'environnement numérique est trop axée sur les besoins des pays développés et devrait être plus équilibrée de manière à tenir compte des besoins des pays en développement (par exemple, l'accès aux matériels pédagogiques) (Pakistan, Afrique du Sud, Inde, Algérie).

Les activités de gestion collective sont davantage en rapport avec l'assistance technique qu'avec l'évolution équilibrée du cadre normatif (Pakistan).

En ce qui concerne le premier résultat escompté, le niveau de référence se rapportant au WCT et au WPPT devrait être développé (Pakistan, Afrique du Sud, Inde, Algérie).

Nécessité de distinguer l'activité normative de l'assistance technique (Pakistan).

Déséquilibre entre le programme relatif au droit d'auteur et les autres domaines de propriété intellectuelle, qui pourrait être corrigé grâce au renforcement des ressources allouées au programme 3 (Espagne). À cet égard, il conviendra de veiller en particulier à une répartition géographique équilibrée au sein du Secrétariat (Espagne).

Demande en faveur du financement de la participation des parties prenantes des pays en développement aux plates-formes d'échange (SCCR) (Afrique du Sud).

Les industries de la création devraient être plus étroitement liées aux PME (Afrique du Sud).

Nécessité de réaliser des études supplémentaires sur l'incidence des industries de la création (Afrique du Sud).

Demande en faveur de l'organisation d'ateliers et la réalisation d'études supplémentaires sur les exceptions et limitations, plus particulièrement en ce qui concerne les aspects transnationaux de l'enseignement à distance (Sénégal).

Demande d'informations supplémentaires sur la manière dont il pourrait être rendu compte dans le programme et budget 2010-2011 des progrès réalisés dans le cadre du SCCR sur l'adoption d'un traité sur la protection des organismes de radiodiffusion. Une conférence diplomatique est-elle prévue dans le budget? (El Salvador)

Nécessité de mentionner le rôle du domaine public dans l'objectif du programme (Inde).

Demande d'éléments concrets étayant l'affirmation faisant état de "taux extrêmement élevés de non-respect" au premier point dans la partie intitulée "Droit d'auteur dans l'environnement numérique" à la page 39 (Inde).

Nécessité d'élaborer des stratégies de renforcement des capacités dans les pays arabes (Algérie).

Précisions demandées quant aux "honoraires d'experts" dans la section consacrée aux ressources (tableau) à la page 44 (Sénégal).

PROGRAMME 4 : Savoirs traditionnels, expressions culturelles traditionnelles et ressources génétiques

Mentionner dans les liens avec d'autres organismes internationaux le Conseil des droits de l'homme (Mexique).

Préoccupations quant à la réduction des ressources consacrées aux publications (Algérie).

Mention appropriée de la nécessité d'accélérer les travaux du comité intergouvernemental et demande en faveur de la mention expresse des réunions intersessions (Sénégal).

L'importance du programme, en particulier au regard des aspects relatifs à l'assistance technique, ne transparaît pas suffisamment dans les ressources allouées (Afrique du Sud).

Nécessité de mettre l'accent sur la législation aux niveaux national et régional et les activités de politique générale du Secrétariat (Afrique du Sud).

Demande en faveur de l'augmentation des ressources autres que les ressources en personnel aux fins de la législation nationale et des activités de politique générale (Afrique du Sud).

Proposition relative à l'organisation d'une conférence mondiale sur l'appropriation illicite des savoirs traditionnels, expressions culturelles traditionnelles et ressources génétiques en 2010-2011 (Sri Lanka).

Demande d'élaboration d'un plan d'action relatif à l'appropriation illicite des savoirs traditionnels, expressions culturelles traditionnelles et ressources génétiques dans les PMA et les pays à revenu intermédiaire, y compris les bibliothèques numériques (Sri Lanka).

Nécessité de rédiger l'exposé du programme de manière à ce qu'il rende compte plus fidèlement de la situation actuelle en ce qui concerne le renouvellement du mandat du comité intergouvernemental (Pakistan).

Nécessité d'admettre que les communautés locales ne sont pas les seules à pouvoir être titulaires de droits (se reporter au premier résultat escompté à la page 47) (Iran).

#### PROGRAMME 5 : Système du PCT

En sa qualité de principale source de recettes de l'Organisation, il est essentiel de doter ce programme de ressources appropriées (États-Unis d'Amérique).

Nécessité de veiller à ce que suffisamment d'activités de renforcement des capacités dans les pays en développement soient mises en œuvre dans le cadre de ce programme (Sénégal – groupe des pays africains)

Demande tendant à ce qu'une étude préliminaire consacrée à une analyse coût-avantage de l'éventuelle externalisation d'autres volets des opérations du PCT aux fins de la réduction des dépenses globales de l'OMPI soit réalisée dans le cadre du programme 5 (Inde).

#### PROGRAMME 6 : Systèmes de Madrid, La Haye et Lisbonne

Demande d'élargissement de la portée géographique de ces systèmes et d'un accroissement des activités de renforcement des capacités et de sensibilisation. Insistance sur la nécessité d'encourager le mode électronique pour l'envoi des communications et le dépôt de demandes (Sénégal – groupe des pays africains).

Demande de clarification à propos du rôle des groupes de travail convoqués pour déterminer et élaborer les modifications à apporter aux règlements d'exécution des systèmes de Madrid, La Haye et Lisbonne et du rôle du SCT (Inde).

**PROGRAMME 7 :** Arbitrage, médiation et noms de domaine

Demande d'information à propos des liens entre le programme 7 et le programme 4 (Savoirs traditionnels, expressions culturelles traditionnelles et ressources génétiques); y a-t-il eu des litiges ou des plaintes concernant les expressions culturelles traditionnelles, etc.? (Afrique du Sud).

**PROGRAMME 8 :** Coordination du Plan d'action pour le développement

Il est indispensable de garantir des ressources humaines et financières suffisantes à ce programme et d'assurer la tenue régulière d'ateliers sur différents aspects du Plan d'action pour le développement (Sénégal – groupe des pays africains, Brésil).

Demande d'information sur la proposition d'organisation d'une conférence internationale sur l'intégration du développement dans les politiques en matière de propriété intellectuelle – dernier paragraphe, page 70 de la version française (Sénégal).

Veiller à ce que la prise en compte générale du Plan d'action pour le développement dans les départements de l'OMPI et sa nature transversale ne conduisent pas à sa dilution (Brésil).

Demande de clarification à propos de la proposition de présenter un rapport sur l'application du Plan d'action pour le développement au regard des Objectifs du Millénaire pour le développement (Inde).

Demande de mise à jour de la partie du site Web de l'OMPI relative au Plan d'action pour le développement (Algérie).

Demande d'information quant au nombre de personnes (et leur nom) travaillant dans la Division de la coordination du Plan d'action pour le développement (Inde).

Demande de précision sur les mécanismes de coordination utilisés aux fins de l'application des recommandations du Plan d'action pour le développement (Inde).

Demande d'informations complémentaires sur la stratégie de communication ad hoc mentionnée dans la colonne Niveaux de référence, à la page 72 de la version française (Inde).

**PROGRAMME 9 :** Afrique, pays arabes, Asie et Pacifique, pays d'Amérique latine et des Caraïbes, pays les moins avancés

Mettre davantage en avant l'activité en faveur des PME dans le projet et budget proposé pour l'exercice 2010-2011 (États-Unis d'Amérique, Brésil, Afrique du Sud).

Demande d'un programme distinct pour les PME, y compris les industries de la création (Inde, Algérie, Afrique du Sud, Guatemala).

Au lieu que le soutien aux PME figure dans plusieurs programmes différents (par exemple, les actions de sensibilisation des PME dans le programme 19 (Communications)), il devrait faire l'objet d'un programme unique pour les PME, lequel serait doté de ressources suffisantes (Inde).

Des ressources supplémentaires doivent être allouées à l'Afrique, aux pays arabes et à un bureau pour les PMA (Sénégal – groupe des pays africains, Algérie, Afrique du Sud).

Les ressources du programme 9 doivent être rétablies à leur niveau initial (Sénégal, Algérie, Afrique du Sud).

Il convient de reconnaître l'importance de ce programme, en particulier pour ce qui est de l'élaboration de stratégies nationales en matière d'innovation et de propriété intellectuelle – proposition de modification : dans le descriptif, ajouter “instaurer et développer des stratégies nationales” (Oman).

Prévoir deux programmes distincts : l'un pour l'Afrique et l'autre pour les PMA (Algérie, Sénégal, Afrique du Sud).

Modifier le premier indicateur de performance, page 79, en ajoutant la formation et la gestion des actifs de propriété intellectuelle (Afrique du Sud).

Inclure le renforcement des capacités dans les pays en développement en ce qui concerne les questions mondiales de propriété intellectuelle (question de la sécurité alimentaire par exemple) (Sri Lanka).

Création de centres de promotion des entreprises pour aider les PME (Sri Lanka).

Inclure dans ce programme des activités liées à la promotion de l'innovation (Pakistan).

Les conseils en matière de législation devraient faire l'objet d'un programme unique (Pakistan).

Les indicateurs devraient comprendre le nombre de pays bénéficiant de conseils en matière de législation (Pakistan).

Modifier le troisième paragraphe, page 75 de la version française, pour ajouter une puce sur le transfert de technologie (Burundi).

Présenter un tableau comparatif montrant la répartition des crédits budgétaires entre les différentes régions (Algérie).

Inclure une formation sur les aspects de politique générale axée sur les questions régionales qui serait destinée aux fonctionnaires (Sri Lanka).

PROGRAMME 10 : Coopération avec certains pays d'Europe et d'Asie

Fournir des éclaircissements sur l'aide apportée aux pays candidats à l'adhésion à l'Union européenne (Fédération de Russie).

Mettre l'accent sur le soutien et le renforcement de la propriété intellectuelle dans la région (Fédération de Russie).

Ajouter une phrase sur la création d'un centre international de formation au niveau universitaire; page 81, paragraphe 2 (règles normatives) (Fédération de Russie).

Ajouter des liens avec les programmes 8, 11, 15 et 16 (Fédération de Russie).

Demande de précision sur les questions de personnel et le programme 10 (Turquie).

PROGRAMME 11 : Académie de l'OMPI

Mettre à disposition un plus grand nombre de supports de l'académie en espagnol (Espagne).

Modifier l'objectif et le paragraphe 3, pages 86 et 87 de la version française, afin d'inclure les aspects relatifs aux politiques des pouvoirs publics (Sri Lanka).

Insister davantage sur la relation entre ce programme et le Plan d'action pour le développement (Programme 8) (Venezuela).

Insister davantage sur les approches concernant la "formation de formateurs" (Sénégal).

Demande de précision sur les ressources allouées à ce programme (Sénégal, Algérie, Afrique du Sud).

Modifier le descriptif pour indiquer les liens existants avec le programme 16 (Études, statistiques et analyse économiques) et le programme 18 (Propriété intellectuelle et défis mondiaux) (Sénégal).

Inclure la promotion de l'innovation dans l'objectif du programme ainsi que parmi les sujets de cours (Inde).

Prévoir des formations d'initiation à la propriété intellectuelle à l'intention des diplomates nouvellement installés à Genève (Inde, Afrique du Sud, Sri Lanka).

Rétablir le programme de formation des cadres (Inde, Afrique du Sud, Algérie, Brésil, Sri Lanka).

Faire en sorte que les cours d'enseignement à distance existent dans toutes les langues, en particulier l'arabe (Oman).

Le programme 10 devrait souligner l'importance d'un réseau des académies de propriété intellectuelle (Brésil).

Accroître les ressources de l'Académie de l'OMPI (Brésil).

L'Académie de l'OMPI devrait organiser des tables rondes de discussion (Sri Lanka).

**PROGRAMME 12 : Classifications internationales et normes de propriété industrielle**

Il y aurait lieu d'inclure dans le programme 12 la mise en place d'une infrastructure en matière de droit d'auteur (États-Unis d'Amérique).

**PROGRAMME 14 : Services mondiaux d'information en matière de propriété intellectuelle**

Le programme 14 est important pour les pays en développement et devrait aussi porter sur la coopération régionale et l'infrastructure en matière de droit d'auteur (Brésil).

Les centres d'appui à la technologie et à l'innovation font partie d'une initiative large, non limitée à PATENTSCOPE® (Inde).

Les centres d'appui à la technologie et à l'innovation devraient être associés à des pôles nationaux d'innovation et cela devrait figurer dans le descriptif du programme (Inde).

Le programme devrait faire référence au projet visant à élargir l'accès des PMA et des pays en développement aux revues scientifiques (Inde).

La langue arabe devrait être ajoutée au paragraphe 3 de la page 87 (version française) (Yémen).

**PROGRAMME 15 : Modernisation des offices de propriété intellectuelle**

Le programme 15 doit garantir la neutralité normative (Sénégal).

Les indicateurs du programme montrent clairement le succès du programme à ce jour (Inde).

Le programme 15 devrait prendre en compte les options avec des normes ouvertes (Brésil).

**PROGRAMME 16 : Études, statistiques et analyse économiques**

Les études empiriques et analytiques devraient porter principalement sur les pays en développement et leurs besoins. L'économiste en chef devrait posséder une expérience particulière en ce qui concerne la propriété intellectuelle ainsi que l'économie et l'innovation dans les pays en développement et les pays les moins développés. Le programme devrait réserver des crédits pour effectuer des recherches à la demande d'États membres (Sénégal, Afrique du Sud).

Les résultats escomptés (page 109 de la version française) devraient inclure une référence à la "compréhension pratique" (Afrique du Sud).

Demande d'éclaircissement à propos de l'inclusion des industries de la création dans ce programme et de la distinction par rapport au traitement de cette question dans le programme 3 (Afrique du Sud).

Le programme devrait mettre l'accent sur les incidences actuelles et futures des systèmes de propriété intellectuelle et le programme des études devrait être élaboré en consultation avec les États membres (Pakistan).

**PROGRAMME 17 :** Promouvoir le respect de la propriété intellectuelle

Changer le texte des trois paragraphes de la partie "Enjeux et stratégies" (page 112 de la version française) (Pakistan – texte écrit communiqué ultérieurement au Secrétariat, appuyé par l'Égypte).

Proposition de modification des indicateurs de performance (page 113 de la version française) (Pakistan – texte écrit communiqué ultérieurement au Secrétariat, appuyé par l'Égypte).

Demande de modification du texte à la page 112, en particulier le paragraphe 2, si possible d'après le nouveau texte présenté par le Pakistan, sous réserve de révision (Inde).

Demande d'information complémentaire sur le Congrès mondial et suggestion visant à inclure, parmi les indicateurs relatifs à cette conférence, la nécessité de consulter les États membres (Inde, Afrique du Sud).

Demande d'éclaircissement quant à la définition de termes utilisés dans le document (par exemple, piratage) (Venezuela).

Le financement nécessaire pour permettre aux pays en développement de participer au Congrès mondial devrait être assuré (El Salvador).

Nécessité d'effectuer des études empiriques sur la question du piratage (Pakistan).

Faire en sorte que le programme 17 applique une approche équilibrée inspirée du Plan d'action pour le développement de l'OMPI (Afrique du Sud, Pakistan).

**PROGRAMME 18 :** Propriété intellectuelle et défis mondiaux

Suggestion visant à organiser une rencontre de niveau ministériel (segment de haut niveau dans le cadre de l'Assemblée générale) avec la participation de ministres de pays en développement, avec des présentations de politique générale et un échange d'idées (Sri Lanka, Pakistan).

Le programme devrait mettre l'accent sur le transfert de technologie, la protection de l'environnement, les questions de santé, etc., défis auxquels sont confrontés les pays en développement (Sénégal, Afrique du Sud).

À la page 118 de la version française, la question de l'accès aux savoirs dépasse le seul accès aux savoirs par les personnes handicapées (Pakistan, Afrique du Sud).

Modifier le libellé des puces à la page 121 de la version française pour faire référence à d'autres organisations internationales, en particulier l'OMC (Afrique du Sud).

#### PROGRAMME 19 : Communications

Modifier l'objectif pour mentionner l'importance d'une communication formelle, transparente et non exclusive entre l'OMPI et les États membres via les missions permanentes à Genève (Sénégal, Afrique du Sud).

Indiquer aux paragraphes pertinents de ce programme qu'il doit y avoir une interaction informelle et sociale entre le Secrétariat et les États membres (République de Corée, Pakistan, Inde, Allemagne).

Donner des éclaircissements sur l'activité menée au titre de ce programme pour faire connaître et promouvoir l'Académie de l'OMPI (Afrique du Sud).

Donner des informations sur les pays qui reçoivent des supports pédagogiques – en référence au premier indicateur de performance à la page 125 de la version française (Afrique du Sud).

Améliorer les indicateurs de performance et affiner le mode d'évaluation des effets de la communication (par exemple, l'augmentation du lectorat n'est pas un indicateur utile à cet égard) (Royaume-Uni).

Nécessité de soutenir la réalisation et la diffusion – par l'intermédiaire des offices de propriété intellectuelle – de films documentaires (Pakistan).

L'OMPI doit remédier à la mauvaise qualité du site Web de l'OMPI en arabe – mettre à jour les renseignements présentés sur le site et faire en sorte que toutes les versions linguistiques du site soient également mises à jour (Oman, Tunisie).

Les prix de l'OMPI devraient comprendre des visites par les inventeurs et la mise en relation d'inventeurs avec des partenaires potentiels du secteur privé (Sri Lanka).

Faire en sorte que les communications présentent un point de vue équilibré sur la propriété intellectuelle (Inde).

Inclure dans le programme 19 une meilleure sensibilisation aux modèles d'utilité (Inde).

IP Panorama devrait être mis à disposition dans d'autres langues, et cela devrait être financé par le budget ordinaire de l'OMPI, et non seulement par des contributions volontaires comme cela est actuellement le cas (Inde).

Clarification demandée en ce qui concerne la mise à jour des listes de diffusion de l'OMPI (Bulgarie).

PROGRAMME 20 : Bureaux extérieurs et relations extérieures

L'OMPI devrait élaborer un code de bonnes pratiques sur les activités de partenariat avec toutes les parties prenantes, qui porterait aussi sur l'utilisation du logo de l'OMPI (Sénégal – groupe des pays africains, Algérie).

Demande de précision sur le caractère national/régional des bureaux extérieurs et proposition de réaliser une étude pour, notamment, avoir des informations complémentaires sur le rôle de ces bureaux, les critères d'établissement de tels bureaux et sur les rapports annuels qu'ils présentent ou les autres informations qu'ils fournissent (Afrique du Sud, Pakistan, Algérie, Sri Lanka, Oman, Égypte).

Les indicateurs de performance devraient mentionner explicitement les buts à atteindre concernant l'étude envisagée sur les bureaux extérieurs (Afrique du Sud).

Rôle des bureaux extérieurs en tant que prestataires de services et allant au-delà d'un rôle de relations publiques; sinon devrait figurer sous le programme 19 (Communications) (Égypte).

Le descriptif du programme 20 sur les bureaux extérieurs semble trop négatif et ne reflète pas le rôle important que ces bureaux devraient jouer (Brésil).

Question pour savoir si des demandes officielles visant à créer un office régional africain ont été faites (Algérie).

Proposition visant à déplacer le paragraphe 25 de la section des ressources extrabudgétaires partie II, section D, paragraphes 24 et 25 du document, dans le programme 20 (Algérie).

Demande de précision en ce qui concerne les bureaux extérieurs et les ressources extrabudgétaires (Inde).

Demande d'informations complémentaires sur le fait de savoir si la fermeture (Bruxelles) et l'ouverture de bureaux extérieurs (Rio de Janeiro) sont conformes aux recommandations du rapport de PricewaterhouseCoopers (Pakistan).

Développer les niveaux de références (Sri Lanka).

Le descriptif du programme devrait indiquer plus clairement le lien entre le programme 18 et le programme 20 (États-Unis d'Amérique).

Parler davantage, dans le descriptif du programme, des organisations intergouvernementales, des ONG et des entreprises (Pakistan).

Le Fonds de contributions volontaires du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relatif aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore fait-il parti de ce programme? Les indications relatives à ce fonds doivent être clairement présentées dans le programme et budget proposé, à l'endroit voulu (Afrique du Sud).

La première phrase du descriptif du programme concernant le lien avec le programme 18 et l'engagement auprès d'autres organisations du système des Nations Unies et organisations intergouvernementales (page 129 de la version française) doit être reflétée dans les résultats escomptés et les indicateurs de performance (États-Unis d'Amérique).

Demande de données ventilées sur le personnel employé dans les bureaux extérieurs (Inde).

Demande d'informations complémentaires et de données ventilées sur ce que recouvrent les ressources autres que celles en personnel pour chaque bureau régional (Inde).

#### PROGRAMME 21 : Direction générale

Il convient de lutter contre l'absentéisme mentionné dans le programme 21 (Pakistan).

Prendre des mesures afin d'assurer une répartition géographique équilibrée du personnel au Secrétariat (Pakistan).

Demande d'éclaircissement à propos d'autres mécanismes de règlement des différends (Pakistan).

La répartition géographique devrait être assurée en termes de niveau/grade du personnel, et non seulement en termes de nombre (Égypte).

Suggestion visant à utiliser les postes libérés par l'application du programme de cessation volontaire de service pour recruter du personnel originaire de régions sous-représentées (Inde).

Demande que la Division de la coordination du Plan d'action pour le développement soit directement subordonnée au directeur général (Égypte, Brésil).

Propositions visant à ce que l'OMPI élabore des orientations de politique générale sur un recrutement équilibré compte tenu du sexe, du handicap et de l'origine géographique (Afrique du Sud, Espagne).

Suggestion tendant à ce que l'OMPI fasse davantage appel à des stagiaires non rémunérés (jeunes diplômés) (Bulgarie).

#### PROGRAMME 22 : Gestion des finances, du budget et du programme

Aucun commentaire

#### PROGRAMME 23 : Gestion et mise en valeur des ressources humaines

Demande visant à savoir pourquoi l'état sur la composition du personnel (dans la colonne Niveaux de référence, page 151 de la version française) est donné à la date du 20 septembre 2008, et pas plus tard (Inde).

Demande d'éclaircissement à propos des groupements régionaux utilisés pour fournir les informations et de la différence par rapport aux groupes régionaux traditionnels de l'OMPI (Algérie).

PROGRAMME 24 : Services d'appui administratif

Demande de statistiques sur les voyages en classe affaires et en première classe (Pakistan).

PROGRAMME 25 : Techniques de l'information et de la communication

Aucun commentaire

PROGRAMME 26 : Audit et supervision internes

Aucun commentaire

PROGRAMME 27 : Services de conférence et services linguistiques

Demandes visant à ce que l'espagnol soit utilisé comme langue de travail dans toute réunion organisée par l'OMPI lorsqu'il y a des participants hispanophones (Équateur, Espagne, Venezuela).

Les économies budgétaires ne devraient pas se faire au détriment de l'utilisation des langues (Espagne, États-Unis d'Amérique).

Préoccupations quant aux envois de courriers et à la communication. Toutes les communications aux États membres devraient être faites par l'intermédiaire des missions permanentes à Genève (Égypte, Oman, Afrique du Sud et Bulgarie – commentaires sur le programme 19).

Demande que soit assurée la traduction de tous les documents, ainsi que des études et analyses importantes, dans toutes les langues officielles (par exemple, programmes 2, 5 et 19) (Algérie, Chine, Équateur, France, Oman, Fédération de Russie, Espagne, Yémen).

Demande que soit supprimée la mention du Plan d'action pour le développement au dernier paragraphe de la page 172 de la version française (Égypte).

Disposition à accepter tous les documents sous forme électronique pour économiser le coût d'envoi d'exemplaires papier (Espagne, Royaume-Uni – commentaires sur le programme 19).

Acceptation des documents envoyés sous forme électronique. Demande que les invitations et circulaires soient envoyées sur support papier (Afrique du Sud).

Demande que le Secrétariat élabore une nouvelle politique concernant les langues et fournisse une estimation du coût de son application (Pakistan).

PROGRAMME 28 : Sécurité

Aucun commentaire

PROGRAMME 29 : Nouvelle construction

Aucun commentaire

II. COMMENTAIRES GÉNÉRAUX (dans l'ordre alphabétique anglais)

Groupe des pays africains (Sénégal) : a renvoyé à la réponse du groupe des pays africains au questionnaire sur le programme et budget qui, selon lui, devrait être le point de départ de la discussion. Plus précisément :

- i) Il a demandé des éclaircissements sur les ressources allouées à l'Académie de l'OMPI.
- ii) Il a indiqué que la mise en œuvre des recommandations figurant dans le Plan d'action pour le développement devrait être financée par le budget ordinaire et non par des ressources extrabudgétaires. Il a demandé la suppression de la référence aux ressources extrabudgétaires dans la partie II, section D, paragraphes 24 et 25 du document.
- iii) Il s'est déclaré préoccupé de la diminution des recettes disponibles pour les programmes 8, 9 et 15.
- iv) Il a demandé le renforcement de l'assistance technique au titre du programme 4 (Savoirs traditionnels, expressions culturelles traditionnelles et ressources génétiques). En outre, il a souhaité que le mandat du Comité intergouvernemental soit renouvelé et que le programme 4 indique clairement les ressources prévues pour la période intersessions.
- v) Il a demandé que la Division de la coordination du Plan d'action pour le développement continue de relever directement du directeur général.
- vi) Il a demandé que l'on améliore la section "Liens avec d'autres programmes" de chaque programme.
- vii) Il a proposé deux programmes distincts : l'un pour les pays africains lusophones et l'autre pour les PMA.
- viii) Il a demandé un programme distinct pour les PME.
- ix) Il a demandé une "réinitialisation" de l'équilibre géographique et de la représentation régionale parmi le personnel du Secrétariat.
- x) Il a fait part de ses préoccupations quant aux réductions prévues pour le programme 27.
- xi) Il a souhaité la définition d'une politique relative à la gestion des réserves.

Algérie : le pays a appuyé la déclaration faite par le Sénégal au nom du groupe des pays africains. Il a contesté la référence à des ressources extrabudgétaires dans la partie II, section D, paragraphes 24 et 25 du document, et appuyé la demande de suppression de ces paragraphes. Il a suggéré que les États membres prennent une décision de principe sur la question de la mobilisation des ressources extrabudgétaires. À propos du tableau 11 du document, il s'est interrogé sur l'augmentation des montants inscrits en tant que contribution aux activités en faveur du développement au titre du programme 19 (Communications). Il a noté la nécessité d'améliorer la rubrique "Liens avec le Plan d'action pour le développement".

Bélarus : le pays a approuvé le programme et budget proposé pour l'exercice 2010-2011 ainsi que les objectifs stratégiques. Il a attiré l'attention sur les allocations de ressources pour le programme 10 (Coopération avec certains pays d'Europe et d'Asie), l'assistance technique et l'Académie de l'OMPI.

Brésil : le pays a appuyé l'Égypte en ce qui concerne les ressources extrabudgétaires et le fait que le Plan d'action pour le développement devrait être financé par le budget ordinaire de l'OMPI et non par d'autres sources de financement. À propos de la répartition géographique, il a fait remarquer que l'OMPI n'était pas un organisme du secteur privé, mais une organisation politique. Les États membres étaient des acteurs politiques et l'équilibre politique était aussi important, sinon plus, que le mérite.

Chine : le pays s'est félicité du programme et budget proposé pour l'exercice 2010-2011, équilibré et conçu pour se prémunir contre les risques de déficits. Ses commentaires ont notamment porté sur la réduction des crédits pour le droit d'auteur, l'importance d'aider davantage les pays en développement dans le domaine des indications géographiques et les inquiétudes que fait naître la diminution des crédits affectés au programme 27 (Services de conférence et services linguistiques), notamment les conséquences que cela pourrait avoir sur les services linguistiques chinois, arabe et russe. Il a recommandé le recrutement de traducteurs chinois et un recours accru à l'externalisation.

Égypte : le pays a fait part de sa préoccupation en ce qui concerne les ressources extrabudgétaires mentionnées à la partie II, section D, paragraphes 24 et 25 du document, et a regretté l'absence de consultation sur cette "question hautement politique". Il a demandé que des lignes directrices soient approuvées par les États membres, avec des critères sur l'acceptation des contributions volontaires et l'utilisation de telles contributions. Se référant au paragraphe 24 du document, il a noté que les trois possibilités mentionnées n'étaient pas les seules possibilités existantes et qu'on pourrait aussi ajouter l'augmentation des taxes. Les crédits alloués aux activités liées au Plan d'action pour le développement devraient émaner du budget ordinaire de l'OMPI.

France : le pays s'est félicité du programme et budget proposé pour l'exercice 2010-2011, qui prévoit une réduction de 1,6%. Il a soutenu le déploiement d'outils de gestion pour gagner en efficacité et, à la lumière du débat consacré au rapport sur l'exécution du programme en 2008, a souligné l'importance d'indicateurs de performance qui ne seraient plus seulement axés sur les activités. Il a mis en avant deux points : i) la diminution des recettes résultant des dépôts selon le PCT et la nécessité de présenter des chiffres de recettes à jour au mois de septembre; et ii) la nécessité de donner plus d'informations sur l'application du programme de cessation volontaire de service.

Allemagne : le pays a approuvé dans l'ensemble le programme et budget proposé pour l'exercice 2010-2011. S'agissant de points particuliers : i) il préférerait que le texte relatif aux ressources extrabudgétaires (paragraphe 24 et 25) soit conservé. À son avis, le paragraphe 24 était plus une réflexion générale sur une bonne gestion des ressources et pourrait figurer ailleurs dans la partie introductive; ii) il a appuyé le commentaire du Royaume-Uni sur la répartition géographique équitable, selon laquelle le recrutement doit tenir compte du mérite et des compétences (il a rappelé l'article 9 de la Convention instituant l'OMPI).

Guatemala : le pays s'est déclaré en faveur de la création d'un programme relatif aux PME.

Inde : à propos des ressources affectées au programme 18 (Propriété intellectuelle et défis mondiaux), le pays s'est demandé si les montants prévus étaient suffisants étant donné le très large domaine d'action couvert par ce programme. Il a demandé de plus amples informations sur l'augmentation des ressources allouées aux programmes 19 (Communications) et 20 (Bureaux extérieurs et relations extérieures); et en particulier, s'agissant de ce dernier, sur le rôle et la contribution des bureaux extérieurs. Il a estimé que, pour compenser les restrictions de ressources imposées par la situation financière actuelle, on pourrait peut-être envisager d'autres options internes à l'Organisation plutôt que de chercher à mobiliser des ressources extrabudgétaires. Il a noté que les dépenses relatives au système du PCT représentaient le plus grand poste de dépenses (il a également observé que les dépenses afférentes au système de Madrid étaient également significatives). Il a émis l'idée que l'externalisation du fonctionnement du PCT dans un pays à faible niveau de vie serait un moyen de réduire sensiblement les coûts. Il a souligné la nécessité d'une meilleure répartition géographique et suggéré que le recrutement pour les postes nouvellement créés soit l'occasion de rétablir l'équilibre en faveur des pays qui sont sous-représentés. Il a appuyé l'Espagne et le Guatemala sur le sujet des PME. Il a également demandé un suivi de l'étude mentionnée au programme 9 à propos des PME. S'agissant de la répartition géographique, notant le statut d'institution spécialisée des Nations Unies de l'OMPI, il a estimé que les concepts de mérite et de répartition géographique équitable n'étaient pas irréconciliables.

Italie : le pays a noté l'importance des ressources extrabudgétaires, auxquelles il demeure favorable. Il a insisté sur l'importance des PME et la nécessité que cela soit reflétée dans le programme et budget proposé pour 2010-2011 ainsi que dans le plan stratégique à moyen terme 2010-2015.

République de Corée : le pays a suggéré d'améliorer les indicateurs de performance et, en particulier, de déterminer des objectifs plus quantifiables.

Mexique : le pays a souligné l'importance qu'il attachait aux PME et souhaité que l'activité de l'OMPI à cet égard soit présentée avec une plus grande visibilité dans le programme et budget proposé pour 2010-2011.

Norvège : le pays s'est félicité du programme et budget proposé pour l'exercice 2010-2011. Il a noté avec satisfaction les mesures prises pour accroître l'efficacité et réduire les coûts en ce qui concerne les dépenses autres que les dépenses de personnel, en particulier la réduction des dépenses au titre des voyages de tiers. Il a évoqué la contribution extrabudgétaire de la Norvège à l'OMPI, notamment à travers le Fonds pour les communautés autochtones du Comité intergouvernemental. Il a souhaité que d'éventuelles lignes directrices sur les ressources extrabudgétaires ne soient pas trop complexes.

Pakistan : se référant au tableau récapitulatif figurant à la page 12 du document dans la version française, le pays a demandé des éclaircissements quant au poste “Non affecté”. Il s’est dit en faveur de l’élaboration de lignes directrices sur les contributions volontaires.

Fédération de Russie : le pays a appuyé l’approche stratégique. Il s’est félicité de l’établissement d’indicateurs plus sûrs aux fins de l’application du programme et budget et d’une plus grande transparence quant aux activités entreprises et aux résultats obtenus. Il a noté qu’il y avait des incohérences dans les rubriques “Liens avec d’autres programmes” figurant dans chaque programme. Il a formulé des commentaires sur les réserves en relation avec les annexes 1 et 2 du document. Il a demandé des éclaircissements sur le financement du Comité d’audit. Il a noté que la participation des délégués était mentionnée dans le programme 5 (Système du PCT), mais pas dans d’autres programmes (par exemple le programme 6 – Système de Madrid).

Afrique du Sud : le pays a souhaité avoir des informations complémentaires sur l’accord de cessation volontaire de service et connaître l’avis du Conseil du personnel. Il a demandé la suppression de la section sur les ressources extrabudgétaires à la partie II, section D, paragraphes 24 et 25 du document. Il s’est associé aux demandes visant à ce que le programme et budget proposé pour l’exercice 2010-2011 mette davantage en avant l’activité en faveur des PME.

Espagne : le pays a souligné l’importance de l’équilibre régional parmi le personnel du Secrétariat et évoqué la possibilité d’appliquer une approche de discrimination positive. Il s’est également associé aux demandes formulées par le Mexique et d’autres pays visant à ce qu’une plus grande place soit réservée aux PME dans le programme et budget proposé pour l’exercice 2010-2011.

Suisse : le pays a approuvé dans l’ensemble le programme et budget proposé pour l’exercice 2010-2011 ainsi que l’équilibre qu’il présentait. Il a appuyé l’approche stratégique générale. Il a insisté sur la nécessité de réduire les chevauchements dans les services et sur l’importance des initiatives de réduction des coûts. Il a noté qu’il était nécessaire d’investir dans les technologies de l’information, évoquant particulièrement la mise en place de bases de données et les besoins existants pour les classifications de Nice ainsi que pour les unions de Madrid et de La Haye.

Tunisie : le pays a souhaité que l’on développe le chapitre sur les prévisions de recettes de la partie II du document pour l’équilibrer avec celui relatif aux dépenses. Il a souligné la nécessité de réfléchir davantage à d’autres sources de recettes possibles (par exemple, contributions d’États membres, recettes découlant de publications, recettes émanant du Centre d’arbitrage et de médiation). Il s’est demandé si les baisses de taxes appliquées l’année passée au PCT étaient toujours justifiées dans la situation financière actuelle. Il s’est félicité des efforts déployés pour réduire les dépenses et améliorer la gestion des ressources, mais a indiqué que cela ne devait pas se faire au détriment de la qualité ni aux dépens de l’Organisation.

Royaume-Uni : le pays s’est associé aux commentaires formulés par les États-Unis d’Amérique sur les réserves. Il a proposé une réduction du nombre des programmes, conformément aux commentaires de PricewaterhouseCoopers dans son rapport. Il a suggéré que le Comité d’audit soit chargé de vérifier le budget de chaque programme. Il a

recommandé de continuer de travailler sur le registre des risques de l'OMPI. S'agissant de la répartition géographique parmi le personnel de Secrétariat, il a souligné que le recrutement de personnel devait reposer sur le mérite et les compétences plutôt que sur la nationalité.

États-Unis d'Amérique : le pays est partisan d'une approche prudente vis-à-vis de l'hypothèse de base concernant les recettes dans le programme et budget, de la réduction des postes proposée et des efforts visant à susciter dans l'Organisation une culture et une approche davantage tournées vers le service au client. Il a demandé des éclaircissements sur la nature des coûts afférents aux projets adoptés par le Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP) pour appliquer les recommandations du Plan d'action pour le développement. Il a souhaité un examen plus approfondi du niveau des réserves de l'Organisation. Il a souhaité que l'activité de l'OMPI en faveur des PME reçoive une plus grande place et visibilité dans le document.

Uruguay : le pays a demandé un organigramme à jour et plus clair sur les programmes et les unités administratives.

Venezuela : le pays a demandé plus d'informations sur la diminution des montants budgétaires affectés au programme 25 (Techniques de l'information et de la communication).

[Fin de l'annexe et du document]